

ANNONCE GÉNÉRALE - Premier constat d'abandon



Ville de Revel

Pour le maire, l'adjoint délégué de REVEL informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises des concessions à l'état d'abandon, il sera procédé le 15 octobre 2026 à 15h00 à la constatation de l'état d'abandon des concessions ci-après désignées :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire	Cimetière	Carré	Rang	Tombe	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession
0026	ROQUEFORT / NOEL	ROQUEFORT Julie Antoinette Céline	Cimetière Notre Dame	E		3	25/02/1878	
0066	NOEL	NOEL Maurice	Cimetière Notre Dame	E		3COM	12/03/1894	
0068	NOEL	NOEL Jean Raymond Antonin	Cimetière Notre Dame	E		3COM2	12/03/1894	
0227	MILHAVET / SOULIE / SAURET / LENFANT	MILHAVET-SOULIE	Cimetière Notre Dame	H		9	04/04/1921	MILHAVET Jean Baptiste, MILHAVET Guillaume, MILHAVET née SAURET Rosalie, SOULIE Eugène, SOULIE née MILHAVET Maria-Jeanne
1217	DUVOISIN	DUVOISIN Denis	Cimetière Notre Dame	N		10	16/03/1953	
1319	BLASHKA / BELAUD	BLASCHKA Frédéric	Cimetière Notre Dame	K		12	20/11/1956	BELAUD Hyppolite

ANNONCE GÉNÉRALE - Premier constat d'abandon



Ville de Revel

1360	MARTY / PERILLOUX / MEROU	MARTY Jean	Cimetière Notre Dame	AB		003	14/12/1957	MARTY Jean, Maurice, Marius, MARTY née PERILLOUX Marie, Marguerite, Jeanne
1589	DUVOISIN	DUVOISIN Denis	Cimetière Notre Dame	N		10COM	28/03/1966	
2203	ROUYRE /CRUZEL	ROUYRE Marie-Thérèse	Cimetière Notre Dame	N		51	14/10/1980	ROUYRE née CRUZEL Louise
2511	LACOMBE / VOIGNIER	LACOMBE Michel	Cimetière Notre Dame	I		64	05/12/1989	VOIGNIER Isabelle
INC16	ARNAUD / GERVAUD	INCONNU	Cimetière Notre Dame	M		18	01/01/1600	ARNAUD née GERVAUD Marie en 1960, ARNAUD Antoine, Joseph en 1960

En conséquence, il invite les concessionnaires, leurs héritiers ou les personnes chargées de l'entretien, dont les noms et adresses n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à REVEL, le 7 septembre 2026

Pour le maire, l'adjoint délégué,

